



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020
VALANT PROCES VERBAL**

Date de la convocation :	21/02/2020
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	19H45
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Christian DOVA, Adjoint M André BONNEFOY Mme Renée FAUQUE M Maurice FORNO Mme Claire MIRAS M Jean-Jacques TRAUTMANN
Absent(es) excusé(es) :	M Éric AUBERT
Absent(es) :	Mme Isabelle BISSON
Pouvoir(s) :	M Éric AUBERT à M Maurice FORNO
Secrétaire de Séance :	M Jean-Jacques TRAUTMANN
Conseillers en exercice :	09
Conseillers présents :	07
Conseillers votants :	08

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Compte rendu des décisions prises par le Maire entre le 04 février 2020 et le 03 mars 2020
3	Approbation du compte de gestion 2019 de la commune
4	Approbation du compte administratif 2019 de la commune
5	Affectation du résultat 2019 de la section fonctionnement
6	Questions diverses

1 Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 04 février 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal du 11 février 2020, aucune remarque n'étant formulée.

2 Compte rendu des décisions prises par le Maire entre le 04 février 2020 et le 03 mars 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 2018/25 en date du 28 mai 2018, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

.../...

- **Décision n° 2020.02** du 14 février 2020 :
Signature du bail de location pour le logement 1 de la maison du village réhabilitée, pour un loyer mensuel de 460,00 € TTC.
- **Décision n° 2020.03** du 01 mars 2020 :
Signature du bail de location pour le logement 2 de la maison du village réhabilitée, pour un loyer mensuel de 440,00 € TTC.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et en prend acte.

3 Approbation du compte de gestion 2019 de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 annexé à la présente.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Monsieur Christian DOVA, Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif communal 2019 qui se résume ainsi :

Section Fonctionnement :

Dépenses :	118 878,95 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	25 045,71 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	63 044,41 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	3 370,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	841,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	23 088,82 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 489,01 €

.../...

.../...

Recettes :	151 203,30 €
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	1 358,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	40 805,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	76 009,81 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	32 778,25 €
Chapitre 76 - Produits financiers	3,05 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	249,19 €

Excédent Fonctionnement 2019 :	32 324,35 €
Excédent Fonctionnement 2018 reporté :	43 986,47 €
Excédent Fonctionnement total cumulé :	76 310,82 €

Section Investissement :

Dépenses :	346 955,94 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	70 302,40 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	12 529,92 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	12 728,40 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	251 395,22 €

Recettes :	371 536,74 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert	841,00 €
Chapitre 10 - Reprise sur apports, dotations et réserves	28 093,81 €
Chapitre 13 - Reprise sur subventions d'investissement	57 698,93 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	284 903,00 €

Excédent Investissement 2019 :	24 580,80 €
Déficit Investissement 2018 reporté :	- 15 918,84 €
Excédent Investissement total cumulé :	8 661,96 €

Restes à réaliser Dépenses Investissement :	- 182 551,86 €
Restes à réaliser Recettes Investissement :	133 508,22 €

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Monsieur Christian DOVA,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Hors de la présence de Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2019 établi par le comptable,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **APPROUVE** le compte administratif communal 2019.

5 Affectation du résultat 2019 de la section fonctionnement

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif communal 2019, en examine les résultats qui, conformes au Compte de Gestion, se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats de clôture 2018	69 574,12 €	- 15 918,84 €
Part 2018 affectée à la SI 2019	- 25 587,65 €	
Résultat 2018 reporté 2019	43 986,47 €	- 15 918,84 €
Dépenses 2019	- 118 878,95 €	- 346 955,94 €
Recettes 2019	151 203,30 €	371 536,74 €
Résultat de l'exercice 2019	32 324,35 €	24 580,80 €
Résultat de clôture 2019	76 310,82 €	8 661,96 €
Restes à réaliser Dépenses		- 182 551,86 €
Restes à réaliser Recettes		133 508,22 €
Besoin de Financement		- 40 381,68 €

.../...

.../...

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour l'incorporer dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter à l'exercice 2020 le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2019 d'un montant de 76 310,82 € de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 40 381,68 €
- Affectation du surplus en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reportés » pour la somme de 35 929,14 €

PRECISE :

- Le résultat d'investissement de l'exercice 2019 d'un montant de 8 661,96 € sera porté à l'exercice 2020 sur la ligne budgétaire 001 « excédents d'investissement reporté »

6 Questions diverses

6.1 Les membres présents communiquent leurs disponibilités pour les journées électorales des 15 et 22 mars 2020 afin de permettre l'établissement d'un planning par le secrétariat.

6.2 Un test de transmission des résultats des élections via la nouvelle application Eirel sera effectué avec les élus préalablement au 1^{er} tour.

6.3 Lecture est faite d'une circulaire de la fcpa alertant sur les conséquences de la diminution de la dotation horaire globale du Collège de Sault ; une pétition a été mise en ligne : <http://chng.it:H9gQtXZMkZ>.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, la séance est levée à 19h45

Fait à Saint-Trinit,
Le 05/03/2020

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques TRAUTMANN

Le Maire,
Michel ARCHANGE

